

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Modification de la géométrie des casiers actuels n°14 à n°19 (porter à connaissance du préfet au titre de l'article R 181-46 du Code de l'Environnement)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SPEN (Société de Propreté et d'Environnement Normandie)

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

CERQUEIRA Carl - Directeur de secteur bocage normand

RCS / SIRET

4 2 2 0 4 2 1 7 6 0 0 0 1 2

Forme juridique S A S U

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Catégorie 1° (ICPE)	Confer § 1 page 4 "objet de la demande" dans le dossier annexé au présent formulaire - durée d'utilisation du casier en mode bioréacteur - application de la superficie maximale de 7000 m ² - indépendance des puits de relevage lixiviats - modification de la géométrie des casiers actuels n°14 à n°19 - constitution de la barrière passive (hauteur en parement) - pente en fond de forme

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

confer § 2 page 5 et suivantes du dossier annexé au présent formulaire : "Porter à connaissance du préfet au titre de l'article R 181-46 du Code de l'Environnement de la modification de la géométrie des casiers actuels n°14 à n°19".

4.2 Objectifs du projet

confer § 1 page 4 du dossier annexé au présent formulaire : "Porter à connaissance du préfet au titre de l'article R 181-46 du Code de l'Environnement de la modification de la géométrie des casiers actuels n°14 à n°19".

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

confer le dossier annexé au présent formulaire : "Porter à connaissance du préfet au titre de l'article R 181-46 du Code de l'Environnement de la modification de la géométrie des casiers actuels n°14 à n°19".

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

confer le dossier annexé au présent formulaire : "Porter à connaissance du préfet au titre de l'article R 181-46 du Code de l'Environnement de la modification de la géométrie des casiers actuels n°14 à n°19".

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Étude au "cas par cas" permettant de statuer sur la substantialité des modifications par rapport à l'autorisation préfectorale en vigueur, et de juger s'il y a lieu ou non de mettre à jour l'évaluation environnementale.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
confer § 4.2.1. page 16 du dossier annexé au présent formulaire : "Porter à connaissance du préfet au titre de l'article R 181-46 du Code de l'Environnement de la modification de la géométrie des casiers actuels n°14 à n°19".	confer § 4.2.1. page 16 du dossier annexé au présent formulaire.

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

4 rue Saint Pierre
50 310 LE HAM

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 1° 24' 18" 14C Lat. 4 9° 27' 38" 79N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. _ ° _ ' _ " _ Lat. _ ° _ ' _ " _

Point d'arrivée :

Long. _ ° _ ' _ " _ Lat. _ ° _ ' _ " _

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☒

Non ☐

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui ☒

Non ☐

confer le dossier annexé au présent formulaire : "Porter à connaissance du préfet au titre de l'article R 181-46 du Code de l'Environnement de la modification de la géométrie des casiers actuels n°14 à n°19".

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter du 15/02/2008 et arrêté préfectoral complémentaire du 25/08/2011.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Non : hors ZNIEFF type II MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN Non : hors ZNIEFF type I MARAIS DU MERDERET
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Non : hors Parc Naturel Régional Marais du Cotentin et du Bessin pour les zones d'exploitation (stockage des déchets), objet de l'étude de cas par cas. Oui : pour les bâtiments administratifs.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Monument historique le plus proche , à 900 m : Calvaire à l'entrée d'EROUDEVILLE
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☒	☐	Certaines zones définies en milieux faiblement à fortement prédisposés à la présence de zone humide (ECAUSSEVILLE 50169ZH - EROUDEVILLE 50175ZH - LE HAM 50227ZH)

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	Non : hors PPRN Non : hors PPRT
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	Non : hors zone de répartition des eaux - Normandie
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Limite du périmètre de protection de captage AEP sur la commune d'Amfreville distant de 4.2 km.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	A distance du site NATURA 2000 "Marais du Cotentin et du Bessin - Baie des Veys" (ECAUSSEVILLE - LE HAM) : ZSC - Directive Habitats, Faune , Flore - Zone spéciale de conservation ZPS - Directive Oiseaux - Zones de protection spéciale
D'un site classé ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	confer § 5 "Notice sur les dangers et les impacts induits" page 21 et 22 du dossier annexé au présent formulaire : "Porter à connaissance du préfet au titre de l'article R 181-46 du Code de l'Environnement de la modification de la géométrie des casiers actuels n°14 à n°19".
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	confer § 5 "Notice sur les dangers et les impacts induits" page 21 et 22 du dossier annexé au présent formulaire : "Porter à connaissance du préfet au titre de l'article R 181-46 du Code de l'Environnement de la modification de la géométrie des casiers actuels n°14 à n°19". Le projet se situe à environ 1 km des plus proches limites du site NATURA 2000 "Marais du Cotentin et du Bessin - Baie des Veys - FR2500088.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	confer § 4 page 16 à 20 "Incidences sur l'autorisation préfectorale en vigueur" du dossier annexé au présent formulaire : "Porter à connaissance du préfet au titre de l'article R 181-46 du Code de l'Environnement de la modification de la géométrie des casiers actuels n°14 à n°19".
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	confer § 5 "Notice sur les dangers et les impacts induits" page 21 et 22 du dossier annexé au présent formulaire : "Porter à connaissance du préfet au titre de l'article R 181-46 du Code de l'Environnement de la modification de la géométrie des casiers actuels n°14 à n°19".
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☐	☒ ☒	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☐	☒	confer § 5 "Notice sur les dangers et les impacts induits" page 21 et 22 du dossier annexé au présent formulaire : "Porter à connaissance du préfet au titre de l'article R 181-46 du Code de l'Environnement de la modification de la géométrie des casiers actuels n°14 à n°19".
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐ ☐	☒ ☒	confer § 5 "Notice sur les dangers et les impacts induits" page 21 et 22 du dossier annexé au présent formulaire : "Porter à connaissance du préfet au titre de l'article R 181-46 du Code de l'Environnement de la modification de la géométrie des casiers actuels n°14 à n°19".

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	confer § 5 "Notice sur les dangers et les impacts induits" page 21 et 22 du dossier annexé au présent formulaire : "Porter à connaissance du préfet au titre de l'article R 181-46 du Code de l'Environnement de la modification de la géométrie des casiers actuels n°14 à n°19".
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐ ☐	☒ ☒	confer § 5 "Notice sur les dangers et les impacts induits" page 21 et 22 du dossier annexé au présent formulaire : "Porter à connaissance du préfet au titre de l'article R 181-46 du Code de l'Environnement de la modification de la géométrie des casiers actuels n°14 à n°19".
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐ ☐	☒ ☒	confer § 5 "Notice sur les dangers et les impacts induits" page 21 et 22 du dossier annexé au présent formulaire : "Porter à connaissance du préfet au titre de l'article R 181-46 du Code de l'Environnement de la modification de la géométrie des casiers actuels n°14 à n°19".
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	confer § 5 "Notice sur les dangers et les impacts induits" page 21 et 22 du dossier annexé au présent formulaire : "Porter à connaissance du préfet au titre de l'article R 181-46 du Code de l'Environnement de la modification de la géométrie des casiers actuels n°14 à n°19".
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	confer § 5 "Notice sur les dangers et les impacts induits" page 21 et 22 du dossier annexé au présent formulaire : "Porter à connaissance du préfet au titre de l'article R 181-46 du Code de l'Environnement de la modification de la géométrie des casiers actuels n°14 à n°19".
	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	confer § 5 "Notice sur les dangers et les impacts induits" page 21 et 22 du dossier annexé au présent formulaire : "Porter à connaissance du préfet au titre de l'article R 181-46 du Code de l'Environnement de la modification de la géométrie des casiers actuels n°14 à n°19".
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	confer § 5 "Notice sur les dangers et les impacts induits" page 21 et 22 du dossier annexé au présent formulaire : "Porter à connaissance du préfet au titre de l'article R 181-46 du Code de l'Environnement de la modification de la géométrie des casiers actuels n°14 à n°19".

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	confer § 5 "Notice sur les dangers et les impacts induits" page 21 et 22 du dossier annexé au présent formulaire : "Porter à connaissance du préfet au titre de l'article R 181-46 du Code de l'Environnement de la modification de la géométrie des casiers actuels n°14 à n°19".
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	confer § 5 "Notice sur les dangers et les impacts induits" page 21 et 22 du dossier annexé au présent formulaire : "Porter à connaissance du préfet au titre de l'article R 181-46 du Code de l'Environnement de la modification de la géométrie des casiers actuels n°14 à n°19".

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

confer § 5 "Notice sur les dangers et les impacts induits" page 21 et 22 du dossier annexé au présent formulaire : "Porter à connaissance du préfet au titre de l'article R 181-46 du Code de l'Environnement de la modification de la géométrie des casiers actuels n°14 à n°19".

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

confer § 6 page 23 du dossier annexé au présent formulaire : "Porter à connaissance du préfet au titre de l'article R 181-46 du Code de l'Environnement de la modification de la géométrie des casiers actuels n°14 à n°19".

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement ; plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☒
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

"Porter à connaissance du préfet au titre de l'article R 181-46 du Code de l'Environnement de la modification de la géométrie des casiers actuels n°14 à n°19" (version complétée du 13/01/2020 - 23 pages).

9. Engagement et signature

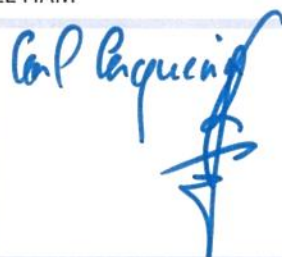
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à LE HAM

le, 13 JANVIER 2020

Signature



Annexe n°1 à la demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation d'une étude d'impact

Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire
À JOINDRE AU FORMULAIRE CERFA N° 14734

NOTA : CETTE ANNEXE DOIT FAIRE L'OBJET D'UN DOCUMENT NUMÉRISÉ PARTICULIER
LORSQUE LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS EST ADRESSÉE À L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE
PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

Personne physique

Adresse

Numéro

Extension

Nom de la voie

Code Postal

Localité

Pays

Tél

Fax

Courriel

Personne morale

Adresse du siège social

Numéro

18

Extension

20

Nom de la voie

rue HENRI RIVIERE

immeuble LE TRIDENT

Code postal

7 6 0 0 0

Localité

ROUEN

Pays

Tél

0232085400

Fax

Courriel

accueil-nno@veolia.com

Personne habilitée à fournir des renseignements sur la présente demande

Nom

HAGUES

Prénom

PASCAL

Qualité

Référent ICPE Normandie Ouest

Tél

0610808946

Fax

Courriel

pascal.hagues@veolia.com

En cas de co-maîtrise d'ouvrage, listez au verso l'ensemble des maîtres d'ouvrage.

